CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 21 avril 2023 par la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant diverses dispositions en ce qui concerne la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine', portant le numéro 73.494/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 23 mai 2023, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-CEEXJFDAI-HDEJEVT‡